

## **Ordre du jour projeté**

### **Séance ordinaire**

**Mardi 12 juillet 2022, 19 h, au 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)**

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **SUIVI**

3. Mot du conseil municipal

#### **FINANCES**

4. Adoption des comptes
5. Demandes de paiement FIMEAU
6. Acceptation provisoire pour le développement Petite Europe - Prolongement de la rue des Alpes et de la rue des Carpates
7. Libération des paiements aux fournisseurs pour la période du 15 juillet au 29 août 2022
8. Désignation de signataires - Prêt de locaux Friperie

#### **GREFFE**

9. Modification au calendrier de la tenue des séances du conseil municipal 2022
10. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

#### **URBANISME**

11. Demande de dérogation mineure pour le 11, rue Dionne (lot 5 586 349)
12. Demande de PIIA 614-11 gestion des eaux pluviales - Projet Hameau de la Montmorency
13. Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m<sup>2</sup> au 51, rue du Centre
14. Demande d'addenda au PIIA 2022-0035 pour le 443, avenue Sainte-Brigitte
15. Demande de PIIA 840-18 pour la transformation d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial supérieur situé au 181, rue Labranche
16. Premier projet de résolution (PPR) visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage pour l'immeuble situé au 79, rue du Calvaire

#### **LOISIRS**

17. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la Tournée Skate for fun de la Maison des jeunes La Barak
18. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 – Volet 2
19. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne - Festival de la lanterne 2022
20. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne - Tournoi de balle

#### **TRAVAUX PUBLICS**

21. Adjudication de contrat de gré à gré pour réfection d'une portion de l'avenue Nord à P.E. Pageau

#### **RESSOURCES HUMAINES**

22. Octroi de mandat à Action Miro pour un programme de formation et de coaching pour l'optimisation de la structure organisationnelle de la Ville et autorisation de signature de l'entente avec Service Québec.
23. Embauche de surveillants-appariteurs
24. Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2022 (suite)
25. Nomination de Caroline Nadeau à titre de directrice des affaires municipales et greffière, poste cadre, à temps plein
26. Embauche de Philippe Marceau-Loranger à titre de conseiller en gestion contractuelle et greffier adjoint, poste cadre, à temps plein
27. Nomination de Mme Caroline Letarte à titre d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et mairie, régulier, à temps plein
28. Nomination de Kevin Rousseau à titre de contremaitre des travaux publics – division parcs, espaces verts, loisirs et bâtiments, poste cadre, à temps plein

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

29. Période de questions

#### **DISPOSITIONS FINALES**

30. Levée de la séance

**ARTICLE 331** Régie interne. Le conseil peut et faire mettre à exécution des règles et des règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances.

**Règlement 807-17 – Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14**

---

[...]

**ARTICLE 8 ORDRE ET DÉCORUM**

**ARTICLE 8.1**

Le conseil municipal est présidé par le maire ou le maire suppléant, ou à défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents.

**ARTICLE 8.2**

Le maire ou toute personne qui préside maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil municipal. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

**ARTICLE 10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ARTICLE 10.1**

Toute séance du Conseil municipal comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du Conseil municipal. Cette période de questions est d'une durée de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question. La période de questions se tient à la fin des séances et elle est identifiée comme telle à l'ordre du jour.

**ARTICLE 10.2**

Tout membre du public présent désirant poser une question doit :

- A) S'identifier au préalable (prénom, nom, adresse);
- B) S'adresser au président de la séance ou au conseiller de son choix;
- C) Ne poser qu'une seule question et qu'une seule sous-question sur le même sujet;
- D) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

**ARTICLE 10.3**

Chaque membre du public bénéficie d'une période maximale de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le président peut mettre fin à cette intervention. La question doit être directe, succincte et non assortie de commentaires. Si un intervenant se présente sans poser de question, le président de la séance peut l'interrompre et lui demander de poser sa question. Tout refus de le faire sera considéré comme contrevenant au règlement.

**ARTICLE 10.4**

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil municipal doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

**ARTICLE 10.5**

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil municipal doit obéir à une ordonnance de la **personne qui préside ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil municipal**.

**ARTICLE 10.6**

Ni les questions posées ni les réponses ne sont colligées au procès-verbal. Elles sont toutefois prises en note afin que le conseil municipal puisse effectuer le suivi approprié.

**ARTICLE 10.7**

Une séance extraordinaire comporte une seule période de questions. Durant cette période de questions, les personnes présentes sont autorisées à questionner les membres du Conseil municipal uniquement si leurs questions concernent un sujet qui est contenu à l'ordre du jour.

[...]

---